

L'ÉQUIPE

Médecin coordonnateur
Dr AUFFRET Antoine

Assistante sociale
Mme EUDELIN Tatiana

Infirmière
Mme CHAVIGNY Claudie

Financiers et contributeurs



Equipe Mobile Adolescents

*prévention du suicide
chez les jeunes*

CONTACTS

Par courriel :
cell.mob-ados@chu-tours.fr

Téléphone portable:
06 35 45 51 80

Courrier:
66, boulevard Béranger
37000 TOURS

Site internet:
cellmob37.psrc.fr



Equipe Mobile Adolescents

*prévention du suicide
chez les jeunes*



MAISON DES ADOLESCENTS
66, boulevard Béranger
37000 TOURS

Equipe Mobile Adolescents

POUR QUI ?

Les jeunes de moins de 18 ans **NON** suivis en psychiatrie

- ➔ Si déjà suivis : contacter le psychiatre en charge du suivi

Présentant un **risque suicidaire** ou des **signes de mal être persistant** (scarifications, déscolarisations, propos alarmants)

Sans risque de passage à l'acte imminent

- ➔ Si risque imminent : s'adresser aux urgences de Clocheville (pour les jeunes de moins de 15 ans et 3 mois), Trousseau, Amboise, Loches ou Chinon

Important!

L'équipe mobile n'est pas un dispositif d'intervention en urgence

COMMENT ?

Les demandeurs

- ➔ **Professionnels de santé** (médecin, infirmier...) ou **autres professionnels concernés** (assistant social, éducateur...)
- ➔ Remplir le **bon de demande spécifique** (téléchargeable sur le site cellmob37.psrc.fr) à renvoyer par courriel à l'adresse indiquée sur notre site

OÙ ?

Zones d'intervention

- ➔ **Sur le terrain** (établissements scolaires, domicile...) avec **l'accord des représentants légaux du jeune**
- ➔ Sur tout le département d'Indre et Loire (rural comme urbain)

APRÈS ?

L'intervention

- ➔ Permanence téléphonique et présence à la Maison des Adolescents au 66 boulevard Béranger à Tours les **MARDI et JEUDIS**
- ➔ L'intervention est ponctuelle et a lieu **dans les 15 jours** après réception du bon de demande spécifique (hors week-end)
- ➔ Selon les besoins, il peut y avoir **1 à 3 rencontres sur le terrain**

Les missions

- ➔ **Evaluation et analyse** du contexte et de la situation
- ➔ **Soutien et aide technique** aux parents et/ou aux professionnels
- ➔ **Orientation** vers les professionnels du soin ou autre dispositif en fonction des besoins
- ➔ **Accompagnement du jeune** sur le lieu de prise en charge, uniquement avec **l'accord écrit de la famille**